



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 79

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LOISELLE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

MM. JACKSON, BALCAEN et GUENTER interviennent. M^{me} BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} DELA CRUZ propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance des Philippines (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Philippine Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).*

Il s'élève un débat.

M^{me} DELA CRUZ intervient.

M. PERCHOTTE ainsi que M^{mes} CROSS et HIEBERT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. PERCHOTTE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} COMPTON présente la proposition suivante :

Proposition n° 25 : Un avenir meilleur pour les soins de santé au Manitoba

Attendu :

que le précédent gouvernement provincial conservateur, qui a manqué à son devoir envers les Manitobains, a sabré les services de soins de santé au Manitoba, a exacerbé la pénurie de médecins et a miné l'accès aux soins de santé primaires;

que ce même gouvernement a ignoré les travailleurs de la santé de première ligne et leur a manqué de respect, qu'il a congédié 500 infirmières et infirmiers et qu'il y a eu beaucoup de démissions pendant qu'il était au pouvoir;

que les répercussions de son démantèlement systématique du système de santé manitobain se feront sentir encore longtemps et qu'il faudra des années pour redresser la situation;

que le présent gouvernement provincial a investi pour réparer les dommages causés au système de santé manitobain et qu'il a augmenté d'un milliard de dollars le financement de la santé;

que les Manitobains ont élu le Nouveau Parti démocratique pour rebâtir le système de santé au Manitoba;

que le présent gouvernement provincial a rencontré des travailleurs de la santé de première ligne dans les hôpitaux lors de sa tournée « A l'écoute des travailleurs de première ligne »;

que le présent gouvernement provincial a embauché 873 nouveaux travailleurs de la santé dans le secteur public et qu'il a commencé à combler la pénurie de médecins créée par le précédent gouvernement provincial conservateur,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à applaudir les efforts que déploie le présent gouvernement provincial pour atteindre son objectif d'embaucher 1000 nouveaux travailleurs de la santé cette année.

Il s'élève un débat.

M^{me} COMPTON intervient.

M^{me} COOK, M^{me} la *ministre* CABLE, M. NARTH et M^{me} HIEBERT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} COOK, MM. PANKRATZ et NARTH ainsi que M^{me} LATHLIN interviennent. M^{me} HIEBERT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur le groupe national de jeunes pour le climat sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Mardi 29 octobre 2024

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le rapport annuel et le plan de services du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n° 190)

M^{me} la *ministre* FONTAINE dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets le 29 octobre 2024.

(Document parlementaire n° 191)

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet de la Semaine du personnel de soutien des services de santé qui a eu lieu du 21 au 25 octobre 2024.

M^{me} COOK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. BRAR, LAGASSÉ, PANKRATZ et GUENTER ainsi que M. le *ministre* KOSTYSHYN font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Spruce Woods, qui a utilisé les termes « full of baloney », de se rétracter et de s'excuser.

M. JACKSON se rétracte et s'excuse.

Conformément à l'article 30 du *Règlement*, M. WASYLIW formule un grief.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey